

Loïc TONNERRE

Adjoint au maire

14, rue de la Tour du Génie 56270 PLOEMEUR

Dominique SAURAY

41, Les Hauts de Kéraude 56270 PLOEMEUR

Michel ROUALO

16, résidence Saint-Léonard 56270 PLOEMEUR

Lettre recommandée avec AR

Le 6 février 2017

Monsieur le Maire,

La presse nous apprend qu'un conseil municipal est prévu le mercredi 8 février prochain à 18h.

Nous tenons à vous faire savoir que nous n'avons reçu aucune convocation en vue de cette réunion du conseil, ni ordre du jour, ni dossier avec les bordereaux habituels.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales concernant le fonctionnement du conseil municipal :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée **avec la convocation aux membres du conseil municipal.** (...).

« Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. (...).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

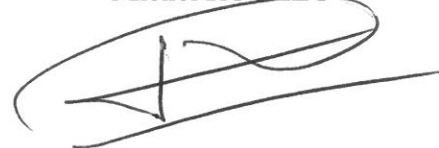
Loïc TONNERRE



Dominique SAURAY



Michel ROUALO



Monsieur le Maire de Ploemeur

1, Rue des Ecoles, BP-67
56274 PLOEMEUR cedex